



MARCHÉ DE TRAVAUX

Règlement de la Consultation RC

N° de contrat	Contrat n°T01-2021
Opération	Construction de la halle sportive – Bâtiment H

Date limite de remise de l'offre :

LE LUNDI 06/12/2021 A 10 HEURES



RC.1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Les travaux ont été divisés en lots pour une meilleure compréhension.

Le présent appel d'offres concerne les travaux de construction de la nouvelle halle sportive, bâtiment H, du lycée Albert Camus de Conakry pour les lots suivants, qui seront réalisés par une entreprise générale ou un groupement d'entreprise :

- Lot 1 : V.R.D – ASSAINISSEMENT - ESPACES EXTERIEURS
- Lot 2 : STRUCTURE - GROS ŒUVRE
- Lot 4 : MACONNERIE – REVETEMENT DE FACADE
- Lot 6 : MENUISERIES METALLIQUES – SERRURERIE
- Lot 7 : MENUISERIES BOIS
- Lot 8 : REVETEMENT SOL ET MURS
- Lot 9 : PLAFONDS
- Lot 10 : PEINTURE – ENDUIT - SIGNALÉTIQUE
- Lot 11 : PLOMBERIE – SANITAIRE
- Lot 13 : ELECTRICITE

Le Lot 3 : CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE est géré séparément et fait office d'un appel d'offre. Il n'y a pas de restriction, l'entreprise peut présenter une offre pour cette consultation également.

Le Lot 12 : CLIMATISATION – VENTILATION sera traité par la Maîtrise d'ouvrage.

1-1 Organisation de la Maîtrise d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage est l'Association des Parents d'Elèves (APE) du lycée Albert Camus de Conakry
La Personne Responsable du Marché est le Président de l'APE.

1-2 Financement

Le Financement du projet est assuré par l'Etablissement.

RC.2 CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2-1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres:

Le présent appel d'offres est lancé en direct. Elle comprend deux temps :

- 1) **Consultation des entreprises** : Sur la base du dossier établi par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. La proposition qui sera rendue par les entreprises comprend une offre technique et une offre financière hors taxe, hors douane en francs guinéens.
- 2) **Négociation de l'offre** : Suite à la remise des offres et leur analyse, une négociation est engagée avec une ou plusieurs entreprises dans le cadre d'une ou plusieurs réunions successives avec la maîtrise d'ouvrage. Ces négociations porteront à la fois sur l'offre technique et sur l'offre financière.
Les premières réunions de négociation sont programmées semaine 50, le **13 et le 14 décembre 2021**.



2-2 Maîtrise d'œuvre :

Pour cette opération, la maîtrise d'œuvre est assurée par :

Maîtrise d'Œuvre
SEGOND-GUYON ARCHITECTES |
14 bis rue Cavenne
69007 LYON
Téléphone : 33 (0)4 78 27 49 56
E-mail : info@segond-guyon.com

SUDEC BET structure
Rond-point Hamdallaye / Commune de Ratoma/Conakry (Guinée) BP 5408
CONAKRY - GUINEE
Téléphone : (224) 622 13 27 55
E-mail : info@sudec-sarl.com

BAUER ETUDES TECHNIQUES EN BÂTIMENT | BET France
5 rue des Perrières
21000 DIJON
Téléphone : 33 (0)3 80 600 200
E-mail : beteb@beteb.net

2-3 Contrôle technique :

Une mission de contrôle technique est assurée par le bureau de contrôle technique Veritas faisant référence à la réglementation française, portant sur les missions L (solidité des ouvrages), mission S (Sécurité des personnes) et mission F (Fonctionnement des installations).

L'entreprise se conformera aux prescriptions du bureau de contrôle et fournira tous documents demandés par le maître d'ouvrage pendant toute la durée du marché jusqu'à la mise en service de l'équipement et l'obtention de l'autorisation d'usage délivrée par la commission de sécurité.

2-4 OPC :

L'ordonnancement, le pilotage et la coordination seront assurés par l'entreprise.

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier, à ses frais, ou si l'entrepreneur est défaillant au frais du titulaire, une mission complémentaire d'OPC à un prestataire extérieur. L'entreprise se conformera alors aux prescriptions de ce prestataire et lui fournira tous les documents demandés pendant toute la durée du marché.

Le cas échéant, cette mission complémentaire ne déchargera pas l'entreprise de ses obligations.

2-5 Conduite d'opération du projet :

Le Conducteur d'opération est l'association des parents d'élèves du lycée Albert Camus de Conakry.

2-6 Décomposition en tranches et lots:

Le présent appel d'offres fera l'objet d'un marché de travaux unique comprenant 10 lots.



2-7 Compléments à apporter au C.C.T.P.:

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au cahier des clauses techniques particulières.

2-8 Options et Variantes:

Les soumissionnaires pourront proposer une ou plusieurs variantes libres dès lors qu'elles sont susceptibles d'apporter une économie au marché sans dénaturer la fonctionnalité du projet.

Chaque variante sera clairement chiffrée **indépendamment de l'offre de base** et précisera l'incidence sur le calendrier de réalisation. Elle devra être explicitée dans la forme du tableau annexé à la note technique.

La proposition de variante ne dispense pas l'entreprise de chiffrer la solution prévue en base.

2-9 Références des matériels et des matériaux :

Les références des matériels et des matériaux mentionnés dans le CCTP devront être respectées. *Si le soumissionnaire souhaite présenter une marque distincte dont il juge qu'elle présente des caractéristiques techniques et esthétiques équivalentes, il devra l'annoncer lors de la remise des offres et en devra présenter les références précises.*

2-10. Sous-traitance :

Dans le cas où l'entreprise présente des nouveaux sous-traitants, elle est tenue de présenter à l'appui de son offre, un dossier de référence détaillé dans les conditions prévues dans l'avis de candidature initial.

2-11 Délai d'exécution:

L'entreprise pourra proposer dans son offre des délais d'exécution plus courts que ceux mentionnés dans l'acte d'engagement en tenant compte de la période de préparation, des contraintes de fonctionnement de l'établissement, du phasage de l'opération.

En tout état de cause les délais proposés, ne dépasseront pas le délai global mentionné dans l'acte d'engagement.

2-12 Modification de détail au dossier de consultation:

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard quinze (15) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications mineures ou des compléments au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans possibilité d'élever de réclamations à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-13 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2-13 Prix du marché - Unité monétaire – Mode de règlement :

Les prix du marché sont **réputés être hors TVA, et son prix est hors droits de douanes**. Dans la mesure où l'exonération n'aurait pas été obtenue par le maître d'ouvrage, la TVA sera prise en compte, sur justificatifs, par le maître d'ouvrage dans le règlement de la prestation. **L'unité monétaire retenue pour le libellé des prix et le règlement est le FRANC GUINEEN (GNF)**. Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement bancaire.

2-14 Visite du site :

Une visite du site est souhaitée pour les entreprises soumissionnaires, à partir de lundi 25 octobre 2021. Elles devront convenir d'un rendez-vous avec un préavis minimum de 48h.



Contacteur :

COMTE Charlotte

Ingénieure Suivi Chantier - Lycée Français Albert Camus

comte.charlotte@lyceealbertcamus-conakry.net

00 224 661 11 66 66.

NOTA : Pas de visite le vendredi après-midi, le samedi et le dimanche.

RC.3 PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque entrepreneur consulté. Il est remis sous format numérique uniquement.

Tous les soumissionnaires auront à produire un dossier papier complet en un (1) exemplaire à leurs charges comprenant les pièces ci-dessous **datées et signées** par eux. Les offres qui ne comporteraient pas la totalité des pièces ci-dessous, ou dont le contenu serait jugé insuffisant, pourront être écartées.

Tous les soumissionnaires auront à produire également un (1) exemplaire numériques sur un support de type clef USB. Les formats de fichier autorisés seront : pdf, word, excel, autocad, jpeg.

A)- Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement, dûment complété, paraphé, daté et signé,
- Le cahier des clauses administratives (CCA) visé, paraphé et accepté sans réserve
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), paraphé sur chaque page, à accepter sans modification,
- Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire. Il sera rempli pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage avec les quantités indicatives, le prix de l'unité correspondante, le prix résultant et les totaux. Le coût des travaux sera libellé **en FRANC GUINEEN (GNF)**. *Les entreprises n'ayant pas respecté tout ou partie de ces instructions pourront voir leur offre rejetée.* Il sera remis également une **copie numérique** du document sous les formats **.xls ET .pdf**
- La liste actualisée des sous-traitants et leurs références.

B)- Un dossier technique comprenant :

• Un calendrier prévisionnel d'exécution des ouvrages :

Le planning prévisionnel général des travaux, décomposé par lot technique, et faisant apparaître la période de préparation de chantier, la décomposition par phases du chantier, les délais d'approvisionnement éventuels. Il devra s'inscrire au minimum dans le délai de l'acte d'engagement et pourra proposer des délais réduits dès lors qu'ils seront justifiés.

• Un mémoire technique précisant la méthodologie et l'organisation du chantier :

- 1- Détailler l'**organigramme du personnel** d'encadrement du chantier ;
- 2- Nommer les **personnes responsables du projet** (maximum cinq personnes), en joignant leur CV ;
- 3- Décrire précisément **pour chaque lot les moyens matériels et humains proposés** et l'organisation prévue,
- 5- Expliciter **les procédures de commande** et les circuits d'approvisionnement des matériaux et matériels et principalement ceux importés ;
- 6- **Méthodologie sommaire de réalisation des travaux ;**



7- **Plan d'installation de chantier.** Ce plan précisera notamment les modalités d'accès des véhicules au chantier pour les livraisons lourdes et les dispositifs de clôture proposés afin de rendre les zones de chantier parfaitement hermétiques ;

8- Dispositions concernant **le respect des délais** et la réduction des nuisances de tous types générées par les travaux ;

9- **Tableau des matériels ou matériaux :** ce tableau mentionnera pour chaque lot et pour chaque matériel référencé dans le CCTP s'il s'agit de la référence exacte préconisée ou d'une référence équivalente. Dans les deux cas la provenance des matériaux sera précisée. Lorsque l'entreprise aura chiffré une référence équivalente, elle fournira les fiches techniques des produits permettant de juger de la qualité des matériaux et de leur provenance ;

10- tout autre point que l'entrepreneur souhaiterait mettre en avant pour justifier de la qualité de l'offre.

● **Un mémoire rectificatif détaillant :**

1- Les incohérences techniques relevées entre les différentes pièces de marché

2- Les postes jugées manquants au CCTP et DPGF ou les quantités qu'il juge erronées

L'entreprise devra effectuer ce travail primordial car aucune réclamation ne pourra avoir lieu au cours du chantier sur d'éventuelles contradictions, oublis dans le marché ou sur les quantités s'ils n'ont pas été relevés lors de la remise des offres. Il devra notamment mentionner sans toucher au DPGF, les postes qu'il juge manquants au DPGF et signaler les quantités qu'il juge erronées.

RC.4 JUGEMENT DES OFFRES

Au terme des négociations, après examen des offres selon les critères de jugement, l'offre jugée économiquement la plus avantageuse est choisie par la commission d'appel d'offres qui émettra un avis consultatif. Les critères de jugement sont par ordre décroissant :

- **La valeur technique de l'offre appréciée sur la base du dossier technique.**
- **Le coût des prestations,**
- **Le délai global d'exécution des prestations qui sera apprécié en fonction de la précision et la qualité du mode opératoire proposé.**

Le jugement sera réalisé sur l'offre de base, la maîtrise d'ouvrage se réservant la possibilité d'intégrer les variantes livrées aux marchés pendant la phase de mise au point du marché.

Au vu de l'avis formulé par la commission d'appel d'offres, Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur désignera, l'entreprise adjudicataire.

RC.5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront remises sous double enveloppe :

A) L'enveloppe intérieure portant la mention:

- * offre pour la construction de la halle sportive du lycée Albert Camus de Conakry
- * Le nom de l'Entreprise.

B) L'enveloppe extérieure :

- * portera en haut à gauche la mention:



Construction de la halle sportive du lycée Albert Camus de Conakry
(NE PAS OUVRIR AVANT LA COMMISSION D'OUVERTURE DES OFFRES)

Les offres devront être remises contre récépissé avant la date figurant sur la page de garde du présent document, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

A l'attention de
M. le Président de l'Association des parents d'élèves (APE)
Lycée Français Albert Camus de Conakry
BP 998 – KIPE - CONAKRY
GUINEE

Les dossiers qui seraient remis ou dont le cachet d'enregistrement postal serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.

RC.6 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui seraient nécessaires à l'établissement de leurs offres, les entreprises pourront s'adresser à :

COMTE Charlotte
Ingénieure Suivi de Chantier – Lycée Français Albert Camus
Mail : comte.charlotte@lyceealbertcamus-conakry.net
Tel : 00 224 661 11 66 66

RC.7 DIVERS

Règlement des différends: En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal du Commerce de Conakry.